



DENSO
Crafting the Core



/ Code de conduite
de DENSO Europe /

Novembre 2025

/ Message
du Président
de DENSO /





Chers salariés et partenaires commerciaux de DENSO,

Le respect de nos lois et de nos normes n'est pas seulement essentiel pour gérer une entreprise prospère et durable : la conformité est désormais une condition préalable de plus en plus importante pour conduire notre nouvelle activité et nous développer. Cela n'implique pas seulement de nous conformer aux réglementations externes qui s'appliquent à notre entreprise, mais aussi de respecter et suivre les règles internes de DENSO, ainsi que les normes professionnelles, commerciales et éthiques de DENSO. En effet, ces législations externes ainsi que nos règles et normes internes sont avant tout mises en place pour vous protéger en tant que personne, et pour garantir la contribution positive et responsable de DENSO à notre société. Tout comme la loi doit veiller à la protection et au bien-être de chacun, les entreprises doivent veiller à la protection de tous leurs employés et consommateurs finaux, en tant qu'individus.

Le Code de conduite de DENSO Europe (ci-après dénommé « le Code ») est un élément clé de notre culture d'entreprise. Il résume les principes qui nous guident dans notre travail quotidien. Ce Code est dans l'intérêt de tous.

Il explique les normes minimales que les salariés et partenaires commerciaux de DENSO doivent suivre et respecter dans le cadre de nos activités commerciales. Toutefois, conformément à notre philosophie de développement Kaizen, nous devons toujours nous efforcer d'évoluer dans un processus d'amélioration continue, au-delà de ces normes minimales.

Si chacun d'entre nous améliore continuellement son comportement individuel, c'est l'entreprise DENSO dans son ensemble qui s'en trouvera grandie. Lorsque nous atteignons des normes de conformité élevées en interne, cela a également un impact positif sur le plan externe. Le respect de notre Code permet d'asseoir notre réputation et de renforcer notre fierté en tant que « One DENSO ». Cela nous confère une position concurrentielle plus forte sur le marché.

La conformité est donc notre priorité absolue. Veuillez lire attentivement ce Code de conduite et n'hésitez pas à consulter notre fonction Conformité de l'UE pour vous assurer que vous comprenez notre Code et la responsabilité qui incombe à chacun d'entre nous de le respecter.

Je vous remercie de votre soutien.

Cordialement,

Président et PDG de DENSO Europe.

/ Table des matières /

DÉFINITIONS	6
I. PRINCIPES DE BASE DE LA CONFORMITÉ ET CHAMP D'APPLICATION	7
À qui s'adresse le Code de conduite de DENSO Europe ?	7
Quel est l'objectif du Code de conduite de DENSO Europe ?	7
L'esprit et les valeurs de DENSO	7
Notre Programme de conformité de l'UE	8
L'esprit et les valeurs de DENSO	8
II. ENGAGEMENT À RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME	9
III. CONDUITE PROFESSIONNELLE GÉNÉRALE	10
Conduite au travail	10
Recrutement	10
Santé et Sécurité	10
Antitrust et concurrence loyale	10
Importation/exportation et sanctions	11
Conflit d'intérêts	11
Délit d'initié	12
Fraude et détournement de fonds	12
Pots-de-vin et corruption	12
Blanchiment d'argent	13
Confidentialité des données et sécurité informatique	13
Comptabilité et contrôles financiers de l'entreprise	13
IV. RELATIONS AVEC LES TIERS	14
Diligence raisonnable à l'égard des tiers	15
Actifs détenus par des tiers (y compris les données)	15
Relations publiques et médias	15
V. SÉCURITÉ DES PRODUITS ET ENVIRONNEMENT	16
VI. VIOLATIONS DU CODE DE CONDUITE	17
Violation du Code	17
Signalement	17
VII. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE	18
LISTE DE CONTRÔLE	19



/ Définitions /

Les définitions fournies dans notre Code de conduite sont similaires à des feuilles de route. Leur but est d'expliquer certains mots ou concepts que nous utilisons, afin que vous compreniez leur signification.

CODE

Désigne le présent Code de conduite de DENSO Europe.

VIOLATION

Signifie agir, ou ne pas agir, de manière à enfreindre ou à aller à l'encontre des lois, des règles et des valeurs sur lesquelles repose le Code de conduite de DENSO Europe.

SOCIÉTÉ DU GROUPE ou « SG » DENSO

Désigne toute entreprise appartenant à l'activité européenne de DENSO.

SALARIÉS DE DENSO

Désigne tous les employés de DENSO, quel que soit leur niveau.

PARTIES CONNECTÉES À DENSO

Désigne les personnes ou organisations externes avec lesquelles nous avons une relation commerciale ou bénéfique particulière, que nous représentons, dont nous dépendons, ou qui représentent ou dépendent de DENSO. Cela inclut par exemple les consultants, représentants (tels que les agents), prestataires de services (tels que les conseillers et fournisseurs), actionnaires, fiduciaires, délégués ou sous-traitants.

CONFORMITÉ UE (« EU COMPLIANCE »)

Désigne la fonction Conformité au sein du Département Affaires Juridiques européennes et Conformité de DENSO.

BUREAU DE CONFORMITÉ UE (« EU COMPLIANCE OFFICE »)

Désigne la division Conformité au sein du Département Affaires Juridiques et Conformité de DENSO. Ce bureau soutient le Responsable Conformité de l'UE dans ses activités.

RESPONSABLE CONFORMITÉ UE (« EU COMPLIANCE OFFICER »)

Il s'agit de l'avocat-conseil des Affaires Juridiques européennes de DENSO qui préside le Bureau de conformité de l'UE et qui est responsable en dernier ressort de la supervision de la Conformité au sein de DENSO Europe. Ce Responsable Conformité de l'UE est un professionnel indépendant et objectif qui possède le savoir-faire et les compétences requises pour gérer le canal de signalement

interne et d'autres questions de conformité (par exemple, les signalements, les évaluations et les enquêtes).

AFFAIRES JURIDIQUES EUROPÉENNES (« EU LEGAL »)

Désigne la division Juridique du Département Affaires Juridiques européennes et Conformité de DENSO.

BONNE FOI

Le fait de croire raisonnablement à la sincérité, à la véracité et à l'authenticité de l'action entreprise. Par exemple, un lanceur d'alerte qui effectue un signalement en toute bonne foi sur notre canal de signalement interne estime sincèrement qu'il signale une violation de notre Code.

CANAL DE SIGNALEMENT INTERNE

Désigne le canal de signalement interne de DENSO. Il est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/101614/index.html>

SIGNALEMENT

Désigne la communication d'un acte répréhensible, réel ou raisonnablement soupçonné, qui n'est pas conforme à notre Code. Les signalements peuvent être effectués via notre canal de signalement interne ou auprès de la fonction appropriée de DENSO. Cela n'empêche pas ou ne porte pas atteinte aux droits de chaque employé de rédiger des rapports ou de consulter ses représentants (tels que les syndicats, les comités d'entreprise, etc.).

FONCTION APPROPRIÉE

Désigne les départements de DENSO qui sont habilités à recevoir des signalements, en raison de leur domaine de responsabilité. Il s'agit du Département Affaires Juridiques européennes et Conformité de DENSO Europe, du Comité local de recueil et de traitement des signalements, du service Ressources humaines local ou européen, et du référent de l'entreprise (ou fonction similaire). Tout signalement effectué auprès de la fonction appropriée sera ensuite transféré vers notre canal de signalement interne, car tous les signalements finissent par être consignés dans la ligne d'assistance de DENSO Europe.

LANCEUR D'ALERTE

Désigne la personne qui effectue un signalement, qu'il s'agisse d'un salarié de DENSO, d'une partie liée, d'un client, d'un fournisseur ou de tout autre tiers.

REPRÉSAILLES

Désigne toute mesure prise ou menace proférée à l'encontre d'un lanceur d'alerte en raison de son signalement. Cela inclut la punition, le harcèlement, la discrimination et les actes de vengeance, que ce soit directement ou indirectement, à l'encontre du lanceur d'alerte.



/ Principes de base de la conformité et champ d'application /

À qui s'adresse le Code de conduite de DENSO Europe ?

Ce Code nous concerne tous, que nous soyons des employés de DENSO Europe ou des partenaires commerciaux de DENSO en Europe. Il est impératif de respecter les règles du présent Code. Pour tous nos intervenants externes, y compris nos partenaires, il est important de respecter les principes fondamentaux de notre Code. Le non-respect de l'un de ces principes constitue une violation de notre Code.

Quel est l'objectif du Code de conduite de DENSO Europe ?

L'objectif de notre Code est de bien faire comprendre les valeurs éthiques de DENSO, ainsi que les normes que nous appliquons à notre comportement et à nos décisions, sur la base des meilleures pratiques et des législations en vigueur. Cela nous aide à guider nos actions au sein de DENSO, en créant un environnement de travail

respectueux et inclusif, qui promeut des normes de conduite irréprochables. Le Code de conduite de DENSO Europe confirme notre engagement indéfectible à être une entreprise qui mérite la confiance de millions de personnes, partout dans le monde. Il s'inscrit parfaitement dans notre mission : contribuer à un monde meilleur en créant de la valeur et une vision pour l'avenir. Cette mission repose sur l'esprit et les valeurs de DENSO.

L'esprit et les valeurs de DENSO

L'esprit de DENSO est au cœur de notre culture mondiale, en favorisant la créativité et la collaboration. Ces valeurs communes **de clairvoyance, de crédibilité et de collaboration** tirent parti de la force de chaque membre de l'équipe, et cette synergie nous permet d'avoir un impact mondial très positif. Chaque salarié ou partenaire commercial de DENSO doit agir en phase avec nos valeurs (présentées page suivante) et conformément à notre Programme de conformité de l'UE.

Notre programme de conformité de l'UE

Le groupe DENSO s'est forgé une **solide réputation** grâce à l'**intégrité** de ses **activités** et de ses **produits**, ainsi qu'à son engagement envers la **qualité**. Cela nous a permis de gagner la **confiance** de nos précieux clients et partenaires commerciaux. Il est de notre responsabilité de pérenniser cette confiance. Pour consolider ces acquis, DENSO a élaboré un programme de conformité efficace.

Dirigé par notre Responsable Conformité de l'EU, le Programme de conformité de DENSO nous indique comment mener nos activités conformément aux lois qui nous régissent. Notre programme de conformité nous explique également comment conduire nos affaires dans le respect des politiques, valeurs et normes internes de DENSO. Plus précisément, notre programme de conformité couvre les points suivants :

1. Les principaux sujets de conformité juridique, tels que :
 - a. Exercer une concurrence loyale sur les marchés où nous opérons (conformité aux règles antitrust)
 - b. Lutter contre les pots-de-vin et la corruption, notamment :
 - i. La transparence et les règles relatives à l'offre et à la réception de cadeaux professionnels, de repas et de boissons (marques d'hospitalité) et de divertissements à l'extérieur de l'entreprise
 - ii. La transparence et les règles relatives aux subventions, aux dons et aux parrainages
 - c. Respecter la confidentialité et veiller à la protection des données personnelles
 - d. Fournir des recommandations sur les organisations, les personnes et les régions sanctionnées, ou vers lesquelles nos exportations sont restreintes
2. Identifier les domaines où les risques sont les plus importants
3. Effectuer les vérifications nécessaires des antécédents des personnes avec lesquelles nous menons des activités (tiers)
4. Élaborer des politiques et procédures claires expliquant comment se conformer à la loi
5. Mettre en place des formations afin de sensibiliser nos salariés sur les règles et valeurs de DENSO qu'il convient de respecter, et sur les lois qui régissent nos activités
6. Veiller à l'amélioration continue (démarche Kaizen) de notre Programme de conformité, en identifiant les lacunes, mais aussi en contrôlant et révisant les activités clés
7. Enquêter sur les violations de notre Code de manière équitable et objective, fournir des canaux de communication libres et ouverts pour effectuer des signalements et protéger les déclarants contre toutes représailles

L'esprit et les valeurs de DENSO



Sécurité : Nous veillons à la sécurité de nos lieux de travail (bureaux, usines ou entrepôts) pour l'ensemble de nos salariés. Nos environnements de travail sont exempts de violence et d'intimidation.



Vision : Nous utilisons notre expertise pour façonner l'avenir de la mobilité et contribuer à un monde meilleur.



Tranquillité d'esprit : Notre objectif est de créer un avenir plus sûr, plus serein et plus commode pour tous.



Initiatives écologiques : Nous nous engageons à protéger l'environnement dans le cadre de toutes nos activités. Par ailleurs, nous entendons être une entreprise citoyenne qui soutient les communautés qui nous entourent.



Développement du personnel (démarche Hitozukuri) : Nous prenons des décisions justes en matière de recrutement et nous investissons dans le développement de nos employés, car notre croissance est directement tributaire de leur évolution.



Savoir-faire (démarche Monozukuri) : Nos salariés sont capables d'innover et ils s'attachent à donner vie à de nouvelles idées et à de nouveaux produits.



Collaboration : Nous pensons que la collaboration, la communication et le développement au sein des équipes nous stimulent et nous poussent à aller de l'avant.



Amélioration continue (philosophie Kaizen) : Nous nous efforçons d'améliorer nos produits et nos solutions pour répondre aux attentes de nos clients et de la société. Nous utilisons nos ressources et nos actifs de manière efficace et uniquement à des fins professionnelles.



Diversité et inclusion : Nous pensons que des perspectives différentes permettent une meilleure collaboration et contribuent au succès. Nous sommes en droit de travailler dans un environnement exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement (par exemple, harcèlement moral ou intimidation).



Qualité : La qualité est inscrite dans notre ADN, et elle se reflète dans toutes nos opérations, de la conception à la vente.



II.

/ Engagement à respecter les droits de l'homme /

Une part importante de la mission de DENSO consiste à **contribuer à un monde meilleur**, en **créant de la valeur** et une **vision pour l'avenir**. Lorsque nous créons de la valeur, nous contribuons au **bien-être** de la population en restant attentifs à notre environnement et en définissant la stratégie à venir.

Les droits de l'homme sont les droits fondamentaux acquis à sa naissance par chaque être humain. Le groupe DENSO s'attache fermement à respecter les droits de l'homme dans l'ensemble de ses opérations à valeur ajoutée (démarche « **Monozukuri** »). Nous attendons la même chose de tous nos partenaires commerciaux, **tout au long de notre chaîne d'approvisionnement**. Conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, DENSO contribue activement au développement durable de nos sociétés.

Dans le cadre de nos opérations commerciales quotidiennes, nous devons tous respecter et nous conformer aux lois et cultures des pays où nous exerçons nos activités. Par exemple, nous devons respecter le libre consentement préalable et éclairé (c'est-à-dire l'autorisation) concernant les droits des peuples autochtones (les habitants d'origine d'un lieu spécifique ou d'une région particulière).

Par ailleurs, nous promouvons et encourageons le respect des questions essentielles suivantes relatives aux droits de l'homme :

- Le respect de l'humanité et la non-tolérance de toute forme d'intimidation, de discrimination, de harcèlement ou de sectarisme.
- Le respect de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et du sentiment d'appartenance, y compris l'égalité des sexes.
- Le respect de conditions de travail équitables et l'exclusion totale du travail forcé de notre propre organisation et de notre chaîne d'approvisionnement.
- Le respect des droits des enfants et l'exclusion totale du travail des enfants et de l'exploitation des enfants.
- Le respect de l'intégrité de notre démarche Monozukuri, à travers le contrôle de notre chaîne d'approvisionnement pour éviter d'utiliser ou d'investir dans des matières premières provenant de zones touchées par la guerre ou les conflits, ou d'exploitations minières à haut risque. DENSO s'engage plutôt à envisager des alternatives durables et raisonnables.
- Le respect de l'environnement et le soutien de nos communautés, conformément à notre politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).



III.

Conduite professionnelle générale /

Conduite au travail

Notre environnement de travail au sein de DENSO UE doit être respectueux et exempt de toute forme de violence et d'intimidation. Chacun d'entre nous doit contribuer à créer un environnement de travail professionnel et bienveillant, où chaque personne est traitée avec dignité et respect. La violence, les menaces et l'intimidation ne sont pas autorisées au travail et dans les locaux de DENSO UE. Cette directive s'applique également à tout lieu ou événement où vous représentez DENSO UE.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Il est interdit d'apporter des armes (par exemple, un revolver ou un couteau) au travail, que ce soit dans les locaux de DENSO UE, à des événements sponsorisés ou sur les sites de partenaires commerciaux. Cela inclut tout lieu ou événement où vous représentez DENSO UE.
2. Il est interdit d'utiliser, produire, posséder, distribuer ou être sous l'influence de drogues, d'alcool ou de substances réglementées, au travail ou dans le cadre d'activités professionnelles. Lorsque la loi l'autorise, des quantités modérées d'alcool peuvent être consommées uniquement **si elles sont fournies par DENSO** lors d'événements sociaux.
3. En cas de doute : Consultez votre service local Ressources Humaines ou Affaires Juridiques européennes et Conformité !

Recrutement

Chez DENSO, nous croyons en un traitement juste et équitable. Nous essayons par conséquent de dénicher les meilleurs talents sur la base d'un jugement juste et objectif du candidat le plus compétent.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Les salariés de DENSO ne doivent accepter aucune somme d'argent, aucun bien matériel ou aucune autre contrepartie visant ou destinée au recrutement, à la promotion ou à tout autre avantage d'un salarié.
2. En cas de doute : Consultez le service des Ressources Humaines !

Santé et Sécurité

DENSO s'engage à assurer un environnement de travail propre, sans danger et sain pour nous-mêmes, nos clients, nos fournisseurs et les visiteurs, et à prévenir tout accident et préjudice corporel sur le lieu de travail.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous devons confirmer et respecter les lois en matière de sécurité, ainsi que les politiques, les procédures et les règles relatives à la Santé et à la Sécurité qui s'appliquent à nos lieux de travail respectifs.
2. En cas de doute : Consultez votre département local des Ressources Humaines ou des Affaires générales !

Antitrust et concurrence loyale

La concurrence libre sur le marché profite à tous les utilisateurs finaux, car lorsque les entreprises sont en concurrence sur un marché libre, cela implique qu'elles essaient toujours d'améliorer leurs produits. Les lois antitrust internationales/nationales existent pour protéger le jeu de la libre concurrence. Les violations des lois antitrust entraînent des sanctions pénales, des amendes administratives et elles engagent la responsabilité de leurs auteurs pour les dommages causés. Cela peut inclure des condamnations personnelles et la responsabilité individuelle des contrevenants. Ces violations risquent également de nuire à la réputation de DENSO, ainsi qu'à la réputation des employés de DENSO et des parties liées impliqués.

DENSO soutient sans réserve la **concurrence loyale**.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Prenez connaissance des lois antitrust qui s'appliquent à DENSO et respectez-les. Pour ce faire, suivez une formation adaptée, assimilez les politiques pertinentes et appliquez-les.
2. Ne concluez pas d'accords qui entravent la capacité des entreprises à se livrer une concurrence loyale ou qui les incitent à « faire équipe » avec d'autres concurrents (en influençant le comportement des concurrents sur le marché).
3. Évitez d'échanger des informations avec nos concurrents sur les prix, les parts de marché, les limites de production ou de ventes, et tout autre comportement qui porte atteinte à l'équité sur le marché de nos produits.
4. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.

Importation/exportation et sanctions

Pour mener à bien ses activités, DENSO importe et exporte des produits, des services et des composants.

Nous sommes tenus de respecter toutes les lois sur l'importation et l'exportation qui s'appliquent à notre entreprise. Cela inclut les réglementations douanières, les blocus commerciaux, les restrictions concernant les pays figurant sur liste noire, ou des restrictions similaires concernant des personnes ou des organisations. Les autorités telles que l'ONU et l'UE, ainsi que des pays tels que le Royaume-Uni et les États-Unis, publient régulièrement des listes de personnes, d'organisations et de pays sanctionnés.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Soyez conscient des risques d'importation/exportation liés à votre service et à votre division. Les services appropriés doivent effectuer les contrôles nécessaires pour vérifier que nos produits ne sont pas classés comme des biens à double usage, autrement dit qu'ils ne sont pas utilisés à la fois à des fins commerciales et militaires. Par exemple, si vous concevez/créez un produit, vérifiez si vous pourrez l'exporter vers un client, selon sa classification (double usage ou non). Si vous êtes impliqué dans l'achat ou la vente, vérifiez s'il existe des restrictions sur l'achat/la vente du produit.
Si vous êtes impliqué dans l'expédition/le transport/la logistique, vérifiez s'il y a des problèmes avec l'itinéraire et la destination des produits.
2. Vérifiez les listes de sanctions publiées par les autorités (par exemple l'ONU, l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis) et toute autre restriction pouvant

s'appliquer. Ne coopérez avec de nouveaux fournisseurs internationaux qu'après avoir effectué toutes les vérifications nécessaires (voir la section suivante sur la diligence raisonnable à l'égard des tiers).

3. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.

Conflit d'intérêts

Il existe un conflit d'intérêts lorsqu'une activité ou une relation personnelle extérieure à DENSO interfère avec nos obligations envers DENSO. Par exemple, recruter un membre de votre famille ou un ami peut entrer en conflit avec notre devoir d'embaucher le candidat le plus qualifié. Autre exemple : posséder ou travailler pour une entreprise externe qui réalise des transactions avec DENSO. Cela entraîne un conflit entre votre devoir d'optimiser les revenus de cette entreprise et votre responsabilité de minimiser les prix qu'elle pratique à l'égard de DENSO. Un conflit d'intérêts peut influencer inconsciemment les personnes les plus honnêtes. Même si une situation n'a que l'apparence d'un conflit d'intérêts, cela peut remettre en question nos actions et nos motivations.

En tant que salariés de DENSO, **nous devons toujours distinguer les questions personnelles des questions professionnelles.** Dès que vous prenez conscience que vous êtes en situation de conflit d'intérêts, vous devez le signaler à votre responsable hiérarchique **ET** au service local des ressources humaines ou au Bureau de conformité de l'UE. Vous devez demander conseil si vos activités externes risquent d'interférer avec vos obligations professionnelles ou votre prise de décision.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Dès qu'ils prennent connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel, les salariés de DENSO doivent immédiatement informer par écrit leur responsable hiérarchique **ET** le service local des ressources humaines, ou le Bureau de conformité de l'UE. Ce cas se présente notamment si un employé de DENSO est également un fournisseur de DENSO ou tire des bénéfices de ce fournisseur, ou si des membres de sa famille travaillent chez des partenaires commerciaux de DENSO.
2. L'employé de DENSO et son responsable hiérarchique doivent coopérer avec le Bureau de conformité de l'UE pour s'assurer que cet employé en situation de conflit d'intérêts n'influence pas ou ne prend pas de décisions commerciales en relation avec ses intérêts conflictuels. Par exemple, il n'est pas autorisé à valider des contrats pour les parties en conflit, à négocier de tels contrats ou à approuver tout travail effectué.

3. Les responsables hiérarchiques ont la responsabilité première de gérer un conflit d'intérêts. Ils doivent notamment vérifier si le contrat peut être attribué et si des contre-mesures de gestion des risques sont nécessaires pour gérer le conflit d'intérêts. Les responsables hiérarchiques doivent contacter le Bureau de conformité de l'UE pour lui indiquer comment les conflits d'intérêts sont gérés.
4. Informez par écrit votre responsable hiérarchique et le service local des ressources humaines de tout autre emploi que vous prévoyez d'occuper et demandez une approbation écrite.
5. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE !

Délit d'initié

On parle d'informations privilégiées lorsque des informations internes et non publiques sont susceptibles d'influencer le cours des actions de notre entreprise. Partager ou utiliser les informations privilégiées d'une entreprise pour acheter, vendre ou effectuer toute transaction sur les actions de cette entreprise est une pratique illégale. Il s'agit d'un délit d'initié, et nous devons nous conformer aux lois qui interdisent cette pratique. Le délit d'initié est une infraction, et les personnes impliquées encourent également des poursuites personnelles de la part des autorités pénales.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. N'utilisez pas d'informations sur l'entreprise qui ne sont pas déjà publiques et que vous avez découvertes en raison de votre relation avec DENSO.
2. Les informations confidentielles, secrètes et top secrètes ne doivent pas être mentionnées, divulguées ni partagées avec des personnes non autorisées. Par exemple, nous ne devons pas fournir d'informations privilégiées à des amis, à des membres de notre famille ou à des tiers.
3. Il est interdit d'envoyer des informations privilégiées par e-mail à une adresse électronique personnelle, ou de les télécharger ou transférer sur des appareils personnels.
4. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE !

Fraude et détournement de fonds

La fraude est définie comme le fait de s'approprier intentionnellement ou délibérément les biens ou l'argent de quelqu'un d'autre, par la tromperie, le mensonge ou d'autres moyens fallacieux. Par exemple, une personne mal intentionnée peut abuser de sa position, communiquer des informations erronées, falsifier des documents ou

utiliser de manière non autorisée les actifs de DENSO. Le détournement de fonds est étroitement lié à la fraude. Il consiste à utiliser abusivement les actifs de DENSO pour gagner de l'argent ou pour en tirer tout autre profit. La fraude et le détournement de fonds sont des délits qui engagent également la responsabilité personnelle de leur auteur.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous ne devons être impliqués dans aucun acte frauduleux commis dans l'intention d'obtenir un gain personnel et/ou de causer un préjudice à quiconque.
2. Nous devons signaler immédiatement tout cas de suspicion de fraude ou de détournement de fonds, via notre canal de signalement interne ou directement auprès du Département Affaires juridiques européennes et Conformité de DENSO Europe.
3. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE !

Pots-de-vin et corruption

Un pot-de-vin consiste à offrir ou recevoir un avantage de toute nature pour influencer de manière illicite les décisions d'une personne ou le fonctionnement d'une procédure. Par exemple, offrir un cadeau à un agent public afin d'influer sur sa décision au détriment d'autres personnes constitue un pot-de-vin. Cela interfère avec la responsabilité de l'agent d'agir de façon juste et objective envers chaque individu. La corruption est liée aux pots-de-vin, mais elle désigne généralement un dysfonctionnement d'un système ou d'un processus en raison d'un abus de pouvoir ou d'autorité des personnes impliquées. Par exemple, un conflit d'intérêts peut se traduire par un acte de corruption dans le cadre d'un appel d'offres pour choisir un fournisseur. Ce cas se présente si le décideur choisit sa propre entreprise au lieu d'un concurrent offrant un meilleur rapport qualité/prix. Ce conflit d'intérêts a perturbé le processus de sélection des fournisseurs et a entraîné un acte de corruption. Une autre forme de corruption est le paiement de facilitation, c'est-à-dire le paiement d'une personne pour qu'elle effectue ce qu'elle est normalement censée faire (par exemple, pour qu'elle accomplisse ses tâches plus rapidement).

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous ne devons jamais offrir, payer, promettre de payer ou accepter quoi que ce soit de valeur qui risque d'influer indûment sur nos décisions ou nos actions, ou celles des autres.
2. Nous ne devons pas payer ni accepter de paiements de facilitation, par exemple pour accélérer une procédure.
3. Si nous recevons un cadeau ou souhaitons offrir

un cadeau à nos partenaires commerciaux, il doit respecter nos limites de valeur et être conforme à nos Procédures internes.

4. Les marques d'hospitalité et les invitations à des événements doivent avoir des fins professionnelles. Leurs coûts ne doivent pas dépasser les limites établies et elles doivent suivre nos Procédures internes.
5. Soyez extrêmement prudent lorsque vous traitez avec des agents publics : n'acceptez jamais et ne proposez jamais quoi que ce soit de valeur à des agents publics sans l'accord préalable du Bureau de conformité de l'UE.
6. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est une activité qui masque l'origine criminelle des fonds ou des actifs. Par exemple, si vous poursuivez des relations commerciales avec une entreprise qui gagne de l'argent grâce au trafic de drogue ou au travail des enfants, et si cette entreprise utilise ses transactions commerciales habituelles avec vous pour faire disparaître (c'est-à-dire « blanchir ») la source illégale de ses revenus, il s'agit d'un cas de blanchiment d'argent.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous ne devons pas mener des transactions commerciales avec des personnes ou des organisations impliquées dans des activités criminelles.
2. Avant d'établir toute relation avec des tiers, nous devons vérifier toutes les informations pertinentes disponibles (y compris les informations financières) à leur sujet. On parle alors de diligence raisonnable à l'égard des tiers. Cela permet de s'assurer que ces tiers poursuivent une activité légale et ne sont pas liés à des activités ou organisations criminelles.
3. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.

Confidentialité des données et sécurité informatique

Chez DENSO, la confiance n'est pas un vain mot et nous nous engageons à traiter toutes les données des employés, des clients et des tiers conformément aux exigences légales et aux meilleures pratiques, uniquement à des fins professionnelles.

Nous respectons le principe de **proportionnalité** en vertu duquel nous ne traitons que les données personnelles adéquates au vu de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, et en tenant compte des droits des personnes concernant le respect de la vie privée. Nous

respectons également les principes de **minimisation** et de **limitation des données**, en traitant le minimum de données à caractère personnel dont nous avons besoin, uniquement aux fins prévues et pour la durée la plus courte possible autorisée par la loi. Nous devons protéger toutes les données personnelles et commerciales, en contrôlant leur accès et en gérant leur utilisation. Nous devons également stocker ces données en toute sécurité, uniquement dans les emplacements approuvés, et les partager uniquement en utilisant des méthodes sûres (par exemple, le cryptage) lorsque nous y sommes autorisés.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous utilisons uniquement des systèmes informatiques et des applications approuvés par les services informatiques de DENSO.
2. Nous devons faire preuve de prudence lorsque nous accédons à des liens et documents externes, en procédant d'abord aux contrôles de sécurité nécessaires.
3. Nous devons classer, étiqueter, protéger et stocker en toute sécurité tous les documents physiques et électroniques.
4. Nous devons signaler immédiatement toute divulgation involontaire d'informations ou tout accès accidentel à des données personnelles. Il convient pour cela de contacter le Bureau de conformité de l'UE ou notre service de sécurité des informations.
5. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE et le service de sécurité des informations !

Comptabilité et contrôles financiers de l'Entreprise

Pour garantir l'intégrité de notre entreprise, il est important que DENSO respecte des normes rigoureuses en matière de planification budgétaire et de contrôles financiers. Nos états financiers doivent refléter nos activités de manière transparente et précise. C'est une condition importante pour pouvoir travailler dans notre secteur et pour traiter avec nos clients.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous devons nous assurer que toute la documentation financière est complète, précise, fiable, claire et gérée conformément aux exigences légales.
2. Nous devons tenir des registres fidèles et exacts de toutes les transactions financières, étayés par les justificatifs appropriés.
3. Nous ne devons jamais falsifier des documents financiers.
4. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE ou le service des finances et de la comptabilité.



IV.

Relations avec les tiers /

Toutes nos relations commerciales doivent être basées sur l'intégrité et la loyauté, ainsi que sur l'équité et la transparence. Les parties connectées à DENSO, les clients, les fournisseurs et tous les intervenants extérieurs à DENSO sont les « tiers » externes avec lesquels nous menons nos activités ou entrons en contact dans le cadre de nos activités commerciales. Il s'agit notamment de nos clients, de nos fournisseurs, de nos agents, de nos conseillers et de nos consultants.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous vérifions soigneusement les antécédents de nos partenaires commerciaux tiers à divers stades de notre relation commerciale (voir ci-dessous).
2. **Clients** : Nous traitons nos clients avec professionnalisme et intégrité. Nous développons et entretenons des relations durables et fructueuses.
3. **Associations de travailleurs** : Nous respectons pleinement les associations de travailleurs (comme les syndicats et les comités d'entreprise) et leurs représentants/candidats, et nous collaborons avec eux de manière équitable et transparente.
4. **Agents publics, partis politiques et personnes politiquement exposées** : Nous devons traiter avec ces groupes de manière occasionnelle et prudente, uniquement lorsque cela est nécessaire. Ces relations sont strictement réglementées et nous devons éviter toute implication dans la politique du gouvernement.
5. Chez DENSO, nous devons nous assurer que nous ne participons pas à des activités illégales ou contraires à l'éthique, et que nous n'en faisons pas la promotion.
6. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.



Diligence raisonnable à l'égard des tiers

Il est important de vérifier les antécédents des personnes et des organisations qui traitent avec DENSO en tant que tiers. DENSO doit choisir des partenaires commerciaux qui correspondent à nos valeurs. Si un tiers est impliqué dans une activité illicite, cela risque de nuire à notre réputation. Cela pourrait également engager la responsabilité de DENSO. Pour faire le bon choix, nous devons effectuer des recherches d'antécédents sur nos tiers à haut risque.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous devons évaluer le risque de traiter avec chaque tiers et effectuer des vérifications de ses antécédents en fonction de ce risque.
2. Nous devons renouveler régulièrement ces

vérifications d'antécédents, si cela s'avère nécessaire. Toute inquiétude ou incertitude doit être signalée au Bureau de conformité de l'UE.

3. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.

Actifs détenus par des tiers (y compris les données)

La confiance de nos clients et partenaires commerciaux est l'un des plus grands atouts de DENSO. Par conséquent, nous ne devons utiliser les actifs de nos tiers qu'à des fins professionnelles approuvées. Nous devons utiliser ces actifs de manière sûre et efficace, pour protéger leur valeur et dans notre intérêt mutuel.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous devons respecter toutes les informations appartenant aux tiers de DENSO (c'est-à-dire les clients ou toute autre partie avec laquelle nous collaborons). Cela peut même inclure les membres du public dont nous traitons légalement les données personnelles.
2. Nous ne devons utiliser ces informations que pour les raisons convenues et conformément aux lois en vigueur ou à nos contrats avec les tiers.
3. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE et le service de sécurité des informations.

Relations publiques et médias

La réputation d'intégrité de DENSO est un atout inestimable. Dans toutes les activités commerciales et publicitaires, DENSO base sa stratégie concurrentielle sur la **qualité** et le **mérite** de ses produits et services.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Il est important que toutes les informations divulguées en dehors de DENSO (par exemple, au public ou aux médias) soient exactes, exhaustives et cohérentes avec nos normes de qualité et nos règles de communication internes.
2. Tout communiqué de presse et autres informations divulguées aux médias doivent être **préalablement** approuvés en interne par l'entreprise et conformément aux consignes en vigueur.
3. En cas de doute : Consultez la fonction Relations Publiques !



/ Sécurité des produits et environnement /

Nous nous engageons à développer et à fabriquer des produits **sûrs**, de la meilleure qualité possible et **conformes** à la législation en vigueur en matière de sécurité. DENSO s'engage également à régénérer et à préserver **l'environnement**, et à travailler de manière **durable** et respectueuse de l'environnement.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi, en tant qu'employé de DENSO ou partie liée ?

1. Nous devons respecter l'environnement et nous mettons tout en œuvre pour minimiser tout effet néfaste de nos activités sur l'environnement.
2. Nous devons exercer nos activités comme une entreprise responsable, respectueuse de l'environnement, en luttant contre la pollution, en veillant au respect de toutes les lois et obligations en vigueur en matière d'environnement et en développant des produits et des processus toujours plus respectueux de l'environnement.
3. En cas de doute : Consultez le Bureau de conformité de l'UE.



VI.

/ Violations du Code de conduite /

Violation du Code

Il y a violation du Code de conduite de DENSO Europe si un salarié de DENSO ou une partie liée ne respecte pas les règles et principes du présent Code, ou les lois applicables. Toute violation du Code peut entraîner des sanctions, telles que des mesures disciplinaires ou des poursuites judiciaires, et mettre fin à une relation commerciale. Cela s'applique également si les violations ne relèvent pas directement de vos agissements, mais que vous encouragez une autre personne à enfreindre le Code.

Signalement

Toutes les violations au Code ou d'autres règles internes de DENSO doivent être signalées sans délai. DENSO encourage vivement les salariés de DENSO et les parties connectées à DENSO à signaler toute violation. Ces signalements peuvent être anonymes. Ils sont tous

traités de manière strictement confidentielle et peuvent être transmis par différents canaux, tels que le canal de signalement interne de DENSO ou des réunions en personne. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de signalement et la Procédure de recueil et de traitement des signalements de DENSO Europe.

Pour accéder au canal de signalement interne de DENSO Europe, veuillez utiliser le QR Code ci-dessous :





/ Mise en œuvre et contrôle /

Il nous incombe à tous de comprendre ce que le présent Code exige de notre part. Pour fournir des conseils supplémentaires aux salariés de DENSO, DENSO peut dispenser une formation sur les sujets abordés dans ce Code, ainsi que sur le Code lui-même. Vous pouvez également recevoir des conseils précis dans les domaines qui sont liés à vos responsabilités professionnelles. DENSO vérifiera et évaluera ces domaines de responsabilité pour confirmer les progrès accomplis.

Ce Code sera régulièrement examiné et révisé, le cas échéant, afin de refléter les changements au sein ou à l'extérieur de DENSO.

Le Code de conduite de DENSO Europe est rédigé initialement en anglais. En cas de conflit entre la version anglaise originale et toute version traduite, le texte en anglais prévaudra.

Pour toute explication concernant l'interprétation du présent Code, veuillez contacter le Département Affaires juridiques européennes et Conformité de DENSO (EU Legal & Compliance) à l'adresse eucofficer@eu.denso.com

/ Liste de contrôle /

Voici un moyen simple de vérifier si vous respectez notre Code de conduite.
Lorsque vous prenez des décisions, posez-vous les questions suivantes :

Est-ce que je connais les procédures internes de notre entreprise et leurs significations ? Oui Non

Est-ce que je traite les autres salariés de DENSO et les parties liées avec RESPECT, de la même manière que j'aimerais être traité, autrement dit dans le respect de nos valeurs de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance ? Oui Non

Est-ce que j'agis avec intégrité et prends les mesures appropriées si je suis témoin d'une situation qui va à l'encontre des valeurs de DENSO ou de la loi ? Oui Non

Me sentirais-je à l'aise si mes agissements étaient rendus publics demain, par exemple si mon nom était mentionné dans les actualités ? Oui Non

Ai-je bien conscience que la violation de ce Code ou (pour les employés internes) d'autres règles et réglementations de l'entreprise peut avoir des conséquences ? Oui Non

Est-ce que je contribue à un environnement de travail sécuritaire et positif, où nous nous entraisons et veillons les uns sur les autres, comme le prévoit notre Code ? Oui Non

Est-ce que je contribue à un environnement plus sain et plus sécurisé, en respectant les questions climatiques et les communautés au sein desquelles DENSO exerce ses activités ? Oui Non

Est-ce que je comprends mon devoir de signaler les violations du présent Code ou des lois applicables, et est-ce que je sais comment effectuer ce signalement ? Oui Non

Prenez le temps de réfléchir régulièrement à ces questions. Si vous avez le moindre doute au moment de répondre à ces questions, il est temps de demander conseil ou d'adopter des changements importants. En cas de questions, ou si vous avez besoin d'explications supplémentaires sur ce Code, n'hésitez pas à contacter le Département Affaires juridiques européennes et Conformité de DENSO à l'adresse eucofficer@eu.denso.com



DENSO
Crafting the Core